

REGLEMENT 2022

1. **Titre et organisateur :**

Le gagnant du BBT-Open portera le titre de « meilleur dégustateur à l'aveugle de l'année en vins européens » (Best Blind Taster of the Year in European Wines). Le concours est organisé par Vino.be en collaboration avec Recto Recto bvba et Oenovins.

2. **Open :**

Le terme "open" fait référence au fait que tant les professionnels (négociants en vins, enseignants, journalistes, sommeliers...) que les amateurs peuvent participer au concours.

3. **Date**

Le concours se déroulera le dimanche 12 juin 2022 à partir de 14h00 à Bruxelles (le lieu précis vous parviendra ultérieurement). La fin du concours se termina par un drink convivial.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la date du concours pour des raisons impérieuses qui rendraient l'organisation impossible. Dans ce cas de figure, votre inscription resterait valable pour une date ultérieure (aucun remboursement ne serait effectué en cas de modification des dates).

4. **Gagnants :**

1^{er} prix :

- un diplôme et un trophée ;
- participation à un jury officiel du Concours Mondial de Bruxelles (comprenant le voyage, le séjour à l'hôtel et les visites des vignobles) à déterminer avec les organisateurs ;
- 12 bouteilles de vins primés du Concours Mondial de Bruxelles.

2^{ème} Prix :

- un diplôme ;
- 6 bouteilles de vins primés du Concours Mondial de Bruxelles.

3^{ème} Prix :

- un diplôme ;
- 3 bouteilles de vins primés du Concours Mondial de Bruxelles.

Les noms des trois lauréats seront publiés dans la revue « Vino Magazine » avec un article sur le concours.

5. **Le concours :**

1^{ère} partie :

Le concours consiste à identifier 10 vins européens à l'aveugle, selon différents critères cités ci-dessous :

- Cépage prédominant : 8 points
- Pays d'origine : 5 points
- Appellation/région : 3 points ou 1 point
- Élevage (fût/cuve) : 2 points
- Millésime : 2 points

Un vin correctement identifié rapportera 20 points. Les verres pour la dégustation seront fournis par l'organisation.

Les participants disposeront d'un temps imparti d'une heure pour remplir le questionnaire de la 1^{ère} partie fourni par les organisateurs. Prévoir un stylo à bille.

Il est interdit d'utiliser toute aide extérieure (livres, matériels numériques, d'ordinateurs...à la table de dégustation....) et d'échanger avec un autre participant pendant la durée de l'épreuve. En cas de tricherie le(les) participant(s) se verra(ent) exclus du concours par les organisateurs.

2^{ème} partie :

Nous sélectionnerons le jour même après correction des copies de la 1^{ère} partie, 3 finalistes pour une épreuve individuelle de dégustation à l'aveugle en live.

Remise des prix directement après la 2^{ème} partie.

De beslissingen van de jury zijn bindend en beroep is niet mogelijk. Chaque participant au concours recevra (individuellement) son classement par courrier électronique.

6. *Entrainement :*

Un entrainement de 7 vins à déguster est proposé à ceux qui souhaiteraient se préparer au concours selon les mêmes modalités. Les dates retenues pour les entrainements sont le samedi 23 avril à 11h00 et le lundi 25 avril à 11h00 au siège de Vinopres (60 rue de Mérode à 1060 Saint-Gilles).

7. *Les modalités d'inscription :*

Le nombre d'inscriptions étant limité, nous prendrons les premiers inscrits selon l'arrivée de vos réponses via un lien Google Forms à partir du vendredi 18 mars 2022 à 8h00.

Lien pour l'inscription des francophones :

https://docs.google.com/forms/d/1sM_7VivFJ3RPmJvKBdzS-Yy5_9FPUh6p9g49sKY2dp4/edit

8. *Frais de participation :*

Le candidat qui participe uniquement au concours payera 60 euros.

Le candidat qui participe au concours et à l'entrainement payera 80 euros.

Le candidat recevra les modalités de paiement après validation de son inscription.

L'inscription d'un participant confirme l'acceptation du règlement dans la dernière version publiée.

Les décisions du jury ne sont pas contestables et les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement.

9. *Clause particulière:*

Pour le respect et l'éthique du concours, les membres de la famille du comité d'organisation et les membres du personnel de Vinopres et du Cefor-Namur ne peuvent pas s'inscrire au concours.

10. *Renseignements complémentaires :*

Pour toutes questions supplémentaires, vous pouvez contacter l'organisation (Dirk Rodriguez ou Philippe Berger) via l'adresse mail suivante : bbt.open@gmail.com

